



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 7 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

SEANCE DU 13 MARS 2024

N° DEL-2024-2-09

Nature de l'acte:
Finances – Subventions

OBJET :
Versement d'une subvention
d'équilibre au Centre
Communal d'Action Sociale
pour l'année 2024

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : Mme BÉNIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DESSAGNE.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. GUIOTON.

Absents :

M. CARRY, Adjoint au Maire.

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.

Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.

M. ORSET, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture
001-210104196-20240313-DEL-2024-2-09-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Suite au vote du Budget Primitif 2024 en date du 13 mars 2024, Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024 d'un montant de 10 000 euros.

Madame le Maire indique que les crédits ont été ouverts dans le budget 2024 aux articles :

- 657363 (chapitre 65) du budget communal
et
- 7474 (chapitre 74) du budget du CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024 d'un montant de 10 000 euros ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT A THOIRY,
LE 13 MARS 2024

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 15/03/2024
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 15/03/2024